

PROCEDURE	_	_	_	_				
	n	п	n	\sim 1		NII	п	_
			1		-	11 1	~	-

ARS PT SDAT 2 002

Version N° 2.0

Du 10/12/2017

Qui fait quoi ?

REDIGER LE CAHIER DE CHARGES DES ETUDES TECHNIQUES

(DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES DE DEMANDE DE REGIMES)

Objectif de ce document

La présente procédure décrit les étapes de l'octroi des concessions et licences en vue de produire, transporter ou distribuer l'électricité. Elle décrit également les dispositions quant à la maitrise des enregistrements

Champ d'application

Elle s'applique aux activités de régulation dans les domaines suivants :

- Production d'électricité
- Transport d'électricité
- Distribution d'électricité

<u>Sommaire</u>	
1. Fonctionnement	6. Modes Opératoires
2. Règles et Commentaires	
3. Annexes-Documents associés	
4. Terminologie spécifique	
5. Mise à jour, évolutions	

Destinataires:

...Pour action

- 1. La Direction Générale et les Services Attachés
- 2. Les Directions Opérationnelles
- 3. Les Sous Directeurs
- 4. Les Chargés d'Etudes
- 5. Les Chefs de Services

...Pour information

- 1. MINEE; MINFI; MINCOMMERCE; MINEPAT; MINEDPDED; MINMIDT;
- 2. ENEO; KPDC; DPDC; SONATREL; EDC; AER; HYDROMEKIN; PROJET MEMVE'ELE; GRENOR; NACHTIGAL
- 3. Association des consommateurs et des experts indépendants;
- 4. Société Civile

<u>Validité :</u>	
Permanente :	Temporaire :

<u>Validation</u>	_			
Responsables	Pour conformité et Archivage	<u>Vérification</u>		<u>Validation</u>
<u>Fonction</u>	<u>SDAT</u>	<u>DGR</u>	<u>DGA</u>	<u>DG</u>
Nom				
<u>Date</u>				
<u>Signature</u>				



ARS PT SDAT 2 002

Version N° 2.0

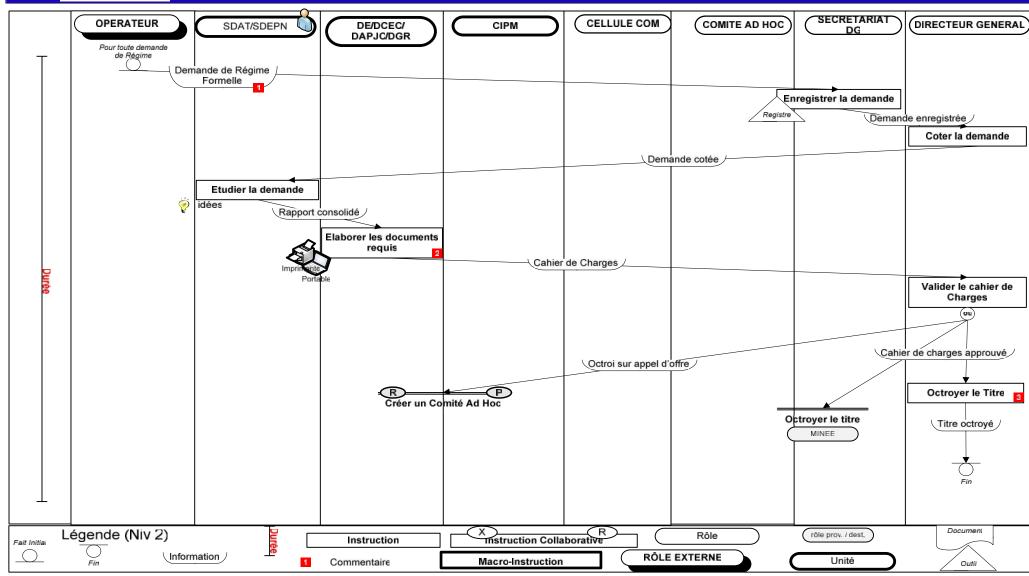
Du 10/12/2017

Qui fait quoi ?

REDIGER LE CAHIER DE CHARGES DES ETUDES TECHNIQUES

(DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES DE DEMANDE DE REGIMES)

1. Fonctionnement





PROCEDURE

ARS PT SDAT 2 002

Version N° 2.0

Du 10/12/2017

Qui fait quoi ?

REDIGER LE CAHIER DE CHARGES DES ETUDES TECHNIQUES

(DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES DE DEMANDE DE REGIMES)

2. Règles et Commentaires du graphe

Le délai requis pour la rédaction du cahier de charges des dossiers réglementaires de demande de régime est de......

Demande de Régime formelle:

L'operateur fait une demande de régime formelle qui comprend :

Elaborer les documents requis :

A savoir:

- o Un projet de convention de concession
- o Un projet de licence
- o Un cahier de charges de licence
- o Un cahier de charge de concession

3. Annexes – Documents associés

3.1 Annexe

- Matrice des points de relecture d'un contrat

3.2 Documents associés

- Dgmarket
- Journal de marchés
- Loi n°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au
- Cameroun
- Décret n°2012/2806 /PM du 24 septembre 2012 portant application de certaines
- dispositions de la loi n°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de
- l'électricité au Cameroun
- Contrat de partenariat public privé
- Projet de convention ou de licence,
- Projet de cahier des charges,
- Cameroon Tribune,



PROCEDURE ARS PT SDAT 2 002 Version N° 2.0 Auteur: SDAT

Du 10/12/2017

Oui fait quoi ?

REDIGER LE CAHIER DE CHARGES DES ETUDES TECHNIQUES

(DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES DE DEMANDE DE REGIMES)

4. Terminologies spécifiques

- **Document :** Support d'information et l'information qu'il contient. (Norme ISO 9000)
- Information: Données signifiantes (norme ISO 9000)
- Enregistrement : Document faisant état de résultats obtenus ou apportant la preuve de réalisation d'une activité. (Norme ISO 9000) (Plaintes, enregistrements de formation, résultats d'analyses ou de contrôle, rapports d'audits, résultats de surveillance de processus, procès-verbal de réunion, notes de service)
- Procédure: Manière spécifiée d'effectuer une activité ou un processus. (Norme ISO 9000)
- Processus: Ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforme des éléments d'entrée en éléments de sortie. (Norme ISO 9000)
- Rédacteur : personne, qui écrit le document
- Vérificateur : personne chargée de s'assurer que le document a été rédigé conformément aux spécifications de la présente procédure. Il veille ainsi à la forme du document.
- Approbateur : personne qui juge de la nécessité de création ou de modification d'un document et autorise sa diffusion. Il donne son agrément.
- ARSEL : Agence de régulation du secteur de l'électricité
- DG: Directeur Général
- **DGA**: Directeur Général Adjoint
- **DGR** : Direction de la Gestion des Régimes
- **DAAFRH**: Direction des Affaires Administratives, Financières et des Ressources Humaines
- **SDCTQS** : Sous-Direction du Contrôle Technique et de la Qualité de Service ;
- **CCRP**: Cellule de la Communication et des Relations Publiques

5. Mises à Jour – Evolutions				
Indice	Date de création	Nature des modifications		
Α	24 Novembre 2017	Création		